

Appel à manifestation d'intérêt Projets structurants de Culture Scientifique Technique et Industrielle SRESRI 2022-2028

CONTEXTE

Le développement d'actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) constitue un levier majeur pour permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique. En renforçant le lien entre la communauté scientifique et les citoyens, l'objectif est de sensibiliser au plus tôt à la démarche scientifique et développer l'esprit critique par l'argumentation et l'expérimentation.

Les actions de CSTI ont vocation à lutter contre les fakes news, à éclairer les transitions, et expliquer les progrès scientifiques.

Depuis 2013, l'Etat a transféré aux Régions la compétence de coordination et de développement de la CSTI sur leur territoire. En sa qualité de chef de file, la Région Occitanie souhaite amplifier le développement d'actions en direction des publics sur tous les territoires, en ciblant plus particulièrement les publics défavorisés et éloignés des sciences, notamment les quartiers prioritaires et les zones rurales. Elle souhaite également encourager une médiation active et innovante, qui varie les langages, les formats et les lieux de diffusions en les adaptant aux différents publics.

OBJECTIF

La Région soutiendra des projets d'envergure de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, à même de se déployer sur l'essentiel du territoire régional, et leur permettre de s'inscrire dans la durée.

Elle accompagnera des partenariats solides capables de structurer l'offre de CSTI régionale, de lui apporter plus de visibilité, favorisant ainsi les complémentarités et synergies entre acteurs.

Elle vise par ce dispositif à offrir à tous les publics régionaux (grand public, scolaires, éloignés des sciences, etc.) une ouverture sur la science, la démarche scientifique, les apports de la recherche. Elle souhaite notamment contribuer à l'ambition inscrite dans le nouveau Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation qui vise à ce que chaque jeune bénéficie au moins d'une expérience de CSTI au cours de sa scolarité.

Le soutien de la Région sera pluriannuel, il s'accompagnera d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et fera l'objet d'une évaluation pour en assurer la pertinence et en mesurer la portée.

MODALITES DE SELECTION

Critères d'éligibilité

Les projets présentés devront impérativement respecter les critères suivants :

Concernant les bénéficiaires :

- Projets portés par des associations dont l'objet porte en tout ou partie sur la diffusion de la CSTI, des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche public ou chargé d'une mission de service public, des collectivités territoriales et leur groupement
- Porteurs de projets implantés en Occitanie
- Partenariat d'au moins 3 structures, dont au moins une association (*au moment du dépôt du dossier*)
- Porteurs de projets membres du réseau Science(s) en Occitanie (*si ce n'est pas le cas au moment de la candidature, les porteurs devront signer [la charte](#) pour y adhérer avant le vote de l'aide*).

Concernant les projets :

- Implication d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche d'Occitanie
- Partenariat avec un ou des chercheurs en activité dans une unité de recherche implantée en Occitanie
- Articulation avec les acteurs locaux et les infrastructures existantes
- Mise en place d'un système de suivi / évaluation
- Pour les projets intégrant un volet à destination des jeunes ou scolaires, sensibilisation aux métiers et carrières scientifiques (sans empiéter sur les dispositifs régionaux dédiés à l'information sur les métiers)
- Pour les projets intégrant un volet à destination des scolaires, soutien du rectorat.

Les rectorats des académies de Toulouse et Montpellier seront impliqués dans la pré-sélection des projets et dans la précision de leur programme d'actions.

Critères de sélection

Au-delà de l'éligibilité, les projets seront jugés et priorisés selon les critères suivants :

- Qualité scientifique et pédagogique des actions
- Démarche participative, implication de chercheurs, doctorants, étudiants ou stagiaires en médiation
- Caractère structurant
- Déploiement sur l'essentiel du territoire régional y compris les zones « blanches »
- Public impacté (nombre, éloignés de la science, égalité de genre, accessibilité...)
- Transférabilité
- Complémentarité avec les autres dispositifs régionaux : éducation au développement durable, culture, tourisme, information métiers, ...
- Participation gratuite des consortiums soutenus dans le cadre de ce dispositif aux événements tels que la Fête de la Science
- Partenariat de qualité et équilibré entre les structures partenaires
- Collaborations avec des acteurs socio-économiques ou des entreprises
- Cofinancements consolidés.

Calendrier de sélection

Les manifestations d'intérêts pourront être déposées au fil de l'eau, en amont du commencement des projets concernés. Elles feront l'objet d'une pré-instruction et d'échanges avec les porteurs sur le programme d'action, les cibles, les territoires touchés notamment, avant dépôt du dossier définitif.

MODALITES DE FINANCEMENT

Durée du projet

Les projets seront financés sur une durée de trois ans.

A titre exceptionnel et sur demande circonstanciée du porteur de projet, une prorogation de délai pourra être accordée pendant le déroulement du projet.

Domaines de spécialisation intelligente de la Stratégie Régionale d'Innovation

La Région mobilisera des crédits FEDER dans le cadre du Programme Régional Occitanie PROCC 2021-2027 validé par la Commission Européenne, pour financer les projets qui s'inscrivent dans un des domaines de la spécialisation intelligente de la stratégie régionale d'innovation (<https://www.agence-adocc.com/strategie-regionale-innovation/>). Dans ce cas, les modalités et règles du FEDER s'appliqueront.

Dépenses éligibles

Seront éligibles :

- Les dépenses de personnels **hors personnels permanents des établissements publicsⁱ**
- Les autres dépenses (prestations, fonctionnement, etc.) seront prises en compte par l'application d'un forfait de 40% des dépenses de personnel.

Les dépenses de bénévolat sont inéligibles.

Calcul de l'aide

L'aide sera plafonnée à 60 % maximum de l'assiette éligible du projet et à un montant de 250

000 € maximum. Un minimum d'aide est fixé à 50.000 € par an, soit 150.000 € au total. Aucun cofinancement par un autre dispositif régional ne sera accepté.

L'autofinancement minimum sera de 20%. Ce taux pourra être réduit en cas de cofinancement(s) privé(s).

MODALITES DE CANDIDATURE

Phase de pré-sélection

La Région étudiera les propositions reçues par courriel à l'adresse suivante recherche-csti@laregion.fr

Au moyen du dossier de demande, les manifestations d'intérêt devront présenter de manière synthétique et précise les éléments suivants :

- Porteurs de projets (expertise en médiation notamment)
- Actions : objectif, déroulé, territoires, calendrier, partenaires (notamment scientifiques), résultats attendus...
- Budget prévisionnel du projet et subvention sollicitée.

Elles devront être accompagnées des pièces suivantes :

- Budget prévisionnel du projet (*modèle libre*)
- Pour chacune des associations partenairesⁱⁱ :
 - Copie des statuts en vigueur datés et signés (*sauf si déjà fourni précédemment*)
 - Budget prévisionnel de la structure
 - Rapport d'activité du dernier exercice clôturé
 - Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes

La Région pourra organiser des auditions des projets en associant l'ensemble des partenaires impliqués.

Phase de soumission pour les projets présélectionnés

Les projets présélectionnés devront faire l'objet d'un dépôt d'une candidature définitive selon les modalités qui leur seront indiquées par les Services de la Région

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, le Conseil Régional conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec le service Recherche de la Direction de l'Industrie, l'Innovation, la Recherche, l'Enseignement Supérieur :

CONTACTS :

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Direction de l'Industrie, de l'Innovation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
Service Recherche
Coralie GREZES
Mail : recherche-csti@laregion.fr / Tél : 05 61 33 56 74

ⁱ Personnel dont le salaire est entièrement couvert par les dotations de l'Etat.

ⁱⁱ Ces documents ne seront à ne fournir qu'une fois en cas de demandes multiples